

Motion des personnels de l'Université Montpellier 2
Enseignants, Enseignants chercheurs, Chercheurs, BIATOSS
Le 11 février 2009

Suite aux mouvements en cours dans les Universités, nous constatons qu'aucune réponse satisfaisante n'a été apportée à ce jour par le ministère. Nous constatons également de nouvelles menaces pesant sur le fonctionnement des Universités en liaison avec les dotations ministérielles (budget, postes).

Dans le même temps, la lutte dans l'enseignement supérieur et la recherche prend une ampleur inédite.

Réunis ce mercredi 11 février en assemblée générale, nous affirmons notre détermination :

Nous sommes attachés à un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité au sein de toutes les composantes de l'université.

Nous refusons la mise en concurrence entre individus, disciplines ou composantes jusque dans nos revendications. Nous refusons la baisse de moyens généralisée, les suppressions de postes, et la destruction des statuts de la fonction publique d'Etat.

Nous défendons nos moyens et nos statuts à l'Université, dans les organismes de recherche et au-delà. C'est pourquoi nous soutenons toute action unitaire de défense de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En conséquence les personnels se prononcent pour :

- le rétablissement des moyens de l'enseignement et de la recherche.
- le rétablissement des postes supprimés et la création des postes nécessaires à l'accomplissement de nos missions de service public et à la résorption de l'emploi précaire.
- le refus du repyramidage et du redéploiement des postes BIATOSS
- le refus du démantèlement des organismes de recherche
- le retrait du décret de modification des statuts des enseignants chercheurs.
- le retrait du décret sur le statut des doctorants.
- le retrait du décret de mise en place de la mastérisation de la formation des professeurs du 1^{er} et du 2nd degré.
- le retour au caractère national des diplômes.

Comme la Coordination Nationale des Universités, nous constatons que toutes ces contre-réformes résultent de la loi LRU. En conséquence, nous demandons en urgence que la communauté universitaire et le monde de la recherche soient consultés sur une nouvelle loi garantissant démocratie, collégialité, indépendance et liberté. L'Université n'est pas une entreprise et le Savoir n'est pas une marchandise.

L'AG des personnels vous demande de vous prononcer sur les 2 questions suivantes. Ce document sert de bulletin de vote

1- Approuvez-vous le texte de cette motion ? OUI NON Abstention

2- Etes-vous prêt à cesser toutes activités universitaires (Enseignements, Recherches, Activités administratives et techniques) dès maintenant ?

OUI NON Abstention